

Dette pairie départementale

Par pseudoprovisoire, le 09/02/2019 à 13:51

bonjour,après avoir négocié un échéancier auprès de la paierie départementale,celui ci est venu à terme au bout de 2ans ,mais reconduit chaque année.Le montant dû est mentionné nul à la fin de mes échéances.Cependant je reste encore débitrice.Dois je renégocier un nouvel échéancier (pourquoi est il d'un an chaque fois?)Merci de votre réponse.Bonne journée